

Programme du mardi 21 mai 2024

Intelligence artificielle et emploi

Alors que le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA) est perçu par beaucoup d'économistes comme une révolution technologique majeure, il n'existe pas à ce jour de réel consensus autour de ses conséquences sur la productivité et l'emploi. En facilitant l'automatisation des tâches, il pourrait avoir un effet négatif sur la demande de travail dans les secteurs et métiers où certaines tâches seraient désormais réalisables par l'IA. Cependant, l'IA pourrait aussi potentiellement permettre des gains de productivité et entraîner des créations d'emplois et une réallocation vers des métiers aux tâches complémentaires. Si, pour l'instant, son développement ne semble pas avoir provoqué de diminution significative de la demande de travail¹, il pose néanmoins de nombreuses questions quant à l'évolution future de l'emploi et de son cadre juridique.

L'encadrement des systèmes d'IA et de leur usage soulève à la fois des questions de protection des données, de risque de reproductions voire d'amplifications de biais et discriminations², de transparence et de normes éthiques. L'Union européenne est en train de se doter d'un des premiers cadres juridiques mondiaux encadrant les usages de l'IA, l'*Artificial Intelligence Act*, qui doit encore être adopté formellement avant son entrée en vigueur progressive à partir de 2025 et dont l'une des composantes est liée à l'emploi. Ce cadre juridique s'appuie sur une approche par les risques et impose des obligations pour les fournisseurs de systèmes d'IA en fonction des risques potentiels de leurs usages. En particulier, les systèmes d'IA liés à l'emploi (e.g. sélection de candidatures) sont catégorisés à haut risque.

D'un point de vue économique, ce séminaire pourra s'interroger sur les effets de l'IA sur l'emploi : sont-ils concentrés sur certaines tâches, plutôt que sur les emplois eux-mêmes ? Il abordera notamment la question de l'effet de l'IA sur la productivité du travail et la structure de l'emploi disponible, en particulier les réallocations potentielles et les caractéristiques des salariés et métiers concernés (niveau de qualification, sexe...). Il s'intéressera également à la transformation induite par l'IA sur les méthodes et techniques/organisations de travail et le risque d'accélération de l'obsolescence du capital humain. Il présentera également les effets de l'IA sur les évolutions des salaires et du pouvoir de négociation salariale, et il s'intéressera aux inégalités d'accès à ces technologies et à l'éventuelle nécessité de créer des formations.

D'un point de vue juridique, le séminaire pourra se pencher sur les questions d'employabilité et de modification du contrat pour les salariés concernés, ainsi que d'exécution du devoir d'adaptation et de formation pour l'entreprise. Le séminaire pourra également aborder la problématique de l'encadrement des systèmes d'IA et de leurs usages, à la fois sous l'angle de leur fonctionnement (collecte des données, discrimination), mais aussi de leur utilisation (éventuelle surveillance, transparence des méthodes utilisées). Quel peut être alors le rôle du dialogue social ? En cas de suppression d'emplois, enfin, l'IA constitue-t-elle une « mutation technologique » telle que définie par le Code du travail pour fonder un éventuel licenciement économique ?

¹ OCDE, *Perspectives de l'emploi 2023 : Intelligence artificielle et emploi*

² Des biais racistes ou discriminants ont ainsi été identifiés dans certaines technologies de reconnaissance d'image ou utilisées pour des recrutements. Par exemple, voir : [Google apologizes after its Vision AI produced racist results - AlgorithmWatch](#) ou [Amazon scraps secret AI recruiting tool that showed bias against women | Reuters](#).

9h15 **Accueil des participants au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**, Salle de conférence Pierre Mendès France, 139 rue de Bercy, 75012, Paris

9h30 **Introduction** par **Jean-Emmanuel Ray**, Co-président du séminaire, Professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Interventions croisées en 3 parties par :

Céline Antonin – Économiste senior à l'OFCE, professeure à Sciences Po Paris et à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheuse associée au Collège de France au Centre de l'économie de l'innovation, spécialiste de l'économie de l'innovation et du marché du travail ;

Grégoire Loiseau – Professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste du droit social, du droit du numérique et de l'intelligence artificielle, directeur du Master 2 Juristes de droit social, et consultant au sein du Cabinet Flichy Grangé Avocats ;

Franca Salis-Madinier – Membre du Comité économique et social européen (CESE), Secrétaire nationale de la CFDT Cadres, membre de la Commission gouvernementale de l'intelligence artificielle ;

Angelica Salvi Del Pero – Économiste à l'OCDE, conseillère senior du directeur de l'OCDE pour l'emploi, le travail et les affaires sociales et responsable du travail sur l'éthique de l'adoption de l'intelligence artificielle sur le lieu de travail.

9h45 **I) Comment l'IA transforme-t-elle le travail ?**

A) Effets de l'IA sur le contenu et les conditions de travail – **Franca Salis-Madinier**

B) IA et protection des travailleurs – **Grégoire Loiseau**

C) Les questionnements éthiques liés à l'IA – **Angelica Salvi Del Pero**

Échanges avec les participants

10h30 **II) Quels effets de l'IA sur la croissance et l'emploi ?**

A) IA : une révolution comparable aux autres en matière de croissance et de productivité ? – **Céline Antonin**

B) IA, emploi et salaires – **Angelica Salvi Del Pero**

Échanges avec les participants

11h15 **Pause**

11h30 **III) Comment développer les opportunités liées à l'IA tout en minimisant les risques?**

A) Le rôle des politiques publiques dans le développement de l'IA – **Céline Antonin**

B) Le droit du travail doit-il évoluer ? – **Grégoire Loiseau**

C) Comment la négociation collective peut-elle prendre en compte les enjeux de l'IA dans les lieux de travail ? – **Franca Salis-Madinier**

Échanges avec les participants

12h15 **Clôture des débats** par **Gilbert Cette**, Co-président du séminaire, Président du Conseil d'orientation des retraites, Professeur d'Economie à NEOMA Business School



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliographie du Séminaire « Politiques de l'emploi »

Intelligence artificielle et emploi

Acemoglu (2024), "The Simple Macroeconomics of AI", *Massachusetts Institute of Technology*.

Acemoglu (2023), « [Can we have pro-workers AI?](#) », *Massachusetts Institut of Technology*

Aghion, Antonin et Bunel (2019), "Artificial Intelligence, Growth and Employment : The Role of Policy", *Économie et Statistique*, n°510-512

Bergeaud A. (2024), « *Exposition à l'intelligence artificielle générative et emploi : une application à la classification socio-professionnelle française* », Document de travail.

Besson, Dozias, Faivre, Gallezot, Gouy-Waz et Vidalenc (2024), « Les enjeux économiques de l'intelligence artificielle », *Trésor Éco*

Castets-Renard et Eynard (dir.) (2023), *Un droit de l'intelligence artificielle : Entre règles sectorielles et régime général. Perspectives comparées*

Cette et Chaney (2024), IA, emploi, croissance : entre craintes et espoirs, quelles perspectives ?
Telos

Comité économique et social européen (2018), « L'intelligence artificielle : anticiper ses impacts sur le travail pour assurer une transition équitable »

Commission de l'intelligence artificielle (2024), *IA : notre ambition pour la France*, sous la direction de Philippe Aghion et Anne Bouverot

Gmyrek, Berg et Bescond (2023), « *Generative AI and jobs: A global analysis of potential effects on job quantity and quality* », Document de travail OIT 96

Loiseau (2022), *Le droit de l'intelligence artificielle*

OCDE (2023), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2023 : Intelligence artificielle et marché du travail*

Commission Blanchard-Tirole (2021), [Les grands défis économiques](#) (pp 321 et suivantes)